

Commune de NOUIC  
(Haute-Vienne)

## Délibération n° 2026\_003

### *Renforcement Plaisance : Eclairage Public examen des devis*

#### *ombre de Conseillers*

En exercice 11  
Présents 8  
Votants 8

L'an deux mil vingt -six  
le 29 janvier à dix-neuf heures  
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge  
NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 janvier 2026

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME DELUCHE,  
CIBERT, MM. BONNAUD, REBEYRAT, MME GIRAUD.

ABSENTS : MM. LEURS, CRUCHET, PASCAL

Mme CIBERT Catherine a été élue secrétaire

#### **RENFORCEMENT PLAISANCE : ECLAIRAGE PUBLIC EXAMEN DES DEVIS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal des termes de la délibération n° 2025\_024 en date du 6 juin 2025 donnant un avis favorable à la réalisation des travaux de renforcement du réseau électrique de Plaisance avec mise en souterrain des réseaux électriques et de télécommunications, confiant la maîtrise d'ouvrage au SEHV pour les travaux d'éclairage public et indiquant que les travaux seraient réalisés en 2026.

La prestation d'éclairage public induite par les travaux de renforcement du réseau est estimée à 31 508.66 € TTC route d'Aquitaine et route des Moulins jusqu'au droit du n° 4.

Un devis complémentaire relatif à la mise en souterrain de l'éclairage public, réalisée conjointement avec la mise en souterrain du réseau télécommunication, pour le tronçon compris entre le n° 4 et le n° 8 de la route des Moulins s'élève à 6 506.18 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les devis présentés et précise que cette opération était initialement programmée sur un montant estimatif de 42 780.00 € TTC

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis de 31 508.66 € et 6 506.18 €

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes

Certifié exécutoire.  
Transmis à la Préfecture  
Publié le 30 janvier 2026

POUR EXRAIT CONFORME  
Nouic, le 30 janvier 2026  
Le Maire  
Serge NOUGIER

